



En exercice : 59
Présents : 50
Votants : 56

Séance du 15 juin 2026

Le quinze juin Deux Mille Vingt-Six à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 09 juin 2026, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN
COURBEVEILLE
CRAON

CUILLÉ
DENAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES SAINT GAULT
RENAZÉ
SAINT AIGNAN SUR ROË
SAINT ERBLON
SAINT MARTIN DU LIMET
SAINT MICHEL DE LA ROË
SAINT POIX
SAINT QUENTIN LES ANGES
SAINT SATURNIN DU LIMET
SENONNES
SIMPLÉ

TRIDON Fabrice, titulaire
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
CLAEREBOUT Évelyne, CHAUVIN Maxime, titulaires
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
SORIEUX Vanessa, titulaire
VALLÉE Jean-Luc, titulaire
TISON Hervé, titulaire
COUËFFÉ Dominique, titulaire
LANGOUËT Christophe, MANCEAU Laurence, GAUMÉ Willy, BERTHOMÉ Anna, titulaires
BRETON Robert, titulaire
de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, MAHIER Aurélie, LANVIERGE Quentin, RAGARU Edit, LAIRY Lionel, MÉVITE Anne, titulaires
GOUPILLAT Daniel, titulaire
GOHIER Odile, titulaire
BASLÉ Jérôme, titulaire
/
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
GAROT Rémi, titulaire
CHADELAUD Gaétan, titulaire
JULIOT Thierry, titulaire
BELOUARD Guillaume, titulaire
CHABOT Hervé, titulaire
MÉZIÈRES Hervé, titulaire,
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, DAMOUR Anne-Marie, titulaires
BONNIER Stéphane, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
ROGER-COUSIN Priscilla, GENDRY Hugues, titulaires
PELLUAU BIANCHI Alexandre, LE GUENNEC Aurélie, BALOCHE Dorinne, titulaires
GUILLET Vincent, PELTIER Alexandra, titulaires
JONCHERAY Quentin, titulaire
BOURBON Aristide, titulaire
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
/
CORMIER Catherine, suppléante
POIRIER Bruno, titulaire
BARREAU Anthony, titulaire

Étaient excusés :

ROGER Steve (St Saturnin du Limet), GEUSSELIN Stéphanie (Astillé)

Étaient absents :

BERSON Christian (Gastines), PROD'HOMME Tanguy (Renazé)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Vincent BECQUET a donné pouvoir à Hervé TISON
Marie-Noëlle HINCELIN a donné pouvoir à Daniel GOUPILLAT
Dominique GUINEHEUX a donné pouvoir à Christophe LANGOUËT
Chantal JOUFFLINEAU a donné pouvoir à Guillaume BELOUARD

Jean-Sébastien DOREAU a donné pouvoir à Willy GAUMÉ
Laurent LEFÈVRE a donné pouvoir à Hugues GENDRY

Secrétaire de Séance : Mme Aurélie MAHIER désignée en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2026-06/159 : EAU ET ASSAINISSEMENT

Séance du : 15 juin 2026

OBJET 2026-06/159 : EAU ET ASSAINISSEMENT

LANCEMENT D'UNE ETUDE POUR LA MISE A JOUR DU SCHEMA DIRECTEUR D'EAUX USEES ET LE SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES – COSSE-LE-VIVIEN

M. CHAMARET, Vice-Président en charge de l'Environnement, Eau et Assainissement, informe le conseil communautaire que le Pôle Eau & Assainissement de la Communauté de Communes du Pays de Craon va prochainement lancer une consultation pour une étude conjointe afin d'effectuer la mise à jour du schéma directeur d'eaux usées et la réalisation du premier Schéma directeur en eaux pluviales urbaines de la commune de Cossé-Le-Vivien.

Cette étude a pour objectif d'établir un diagnostic du fonctionnement des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées et d'eaux pluviales urbaines, en vue d'élaborer un programme pluriannuel de travaux et de mesures prioritaires améliorant la situation actuelle. L'étude devra prendre en considération les projets d'aménagement et/ou de développement envisagés sur la commune.

Le financement du schéma directeur des eaux usées est assuré à 100% par la Communauté de Communes.

Au niveau national, la gestion des eaux pluviales est principalement encadrée par le Code de l'environnement, elle relève à la fois d'enjeux de maîtrise du ruissellement et de préservation des milieux récepteurs.

Considérant qu'en choisissant de mettre en place des systèmes qui favorisent l'infiltration sur des projets, la commune de Cossé-Le-Vivien pourra ainsi répondre à ce qui est décliné dans les outils de planification (SDAGE, SAGE, SCOT) voire aux dispositions générales de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

L'objectif est donc de permettre à la commune de limiter l'artificialisation, le ruissellement et faciliter une bonne gestion des eaux pluviales en favorisant l'infiltration des eaux de pluie sur place plutôt que de les canaliser vers des réseaux d'évacuation centralisés.

Cette dernière pourra également définir :

Les zones existantes et celles où il sera nécessaire d'avoir des installations pour assurer **la collecte, le stockage éventuel** et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales.

Les zones existantes et celles où des mesures doivent être prises pour **limiter l'imperméabilisation** des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement.

C'est pourquoi, afin de répondre aux enjeux économiques et environnementaux mais aussi de disposer d'outil de planification, il a été proposé à la commune de Cossé-le-Vivien de s'associer au pilotage de cette étude permettant de réaliser le schéma directeur d'eaux pluviales. Les besoins et les modalités de financement de l'étude ont été définis : le Pôle Eau & Assainissement de la Communauté de Communes du Pays de Craon sera le porteur du dossier. **Une convention sera conclue avec la commune de Cossé-le-Vivien afin que celle-ci rembourse à hauteur de 50 % le schéma directeur d'eaux pluviales à la Communauté de Communes du Pays de Craon à la fin de l'étude, en tenant compte de la déduction des éventuelles subventions liées à ce schéma. Ce, en une seule échéance.**

Sur proposition du Conseil d'exploitation en date du 26 mai 2026,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 8 juin 2026,

Le conseil communautaire, après avoir délibéré :

Présents : 50

Votants : 56 (par le jeu des pouvoirs)

À L'UNANIMITÉ (56 votants)

- ⇒ **VALIDE** le lancement d'une consultation concernant l'étude de mise à jour du schéma directeur d'eaux usées pour un montant estimé de 70 000€ HT et d'eaux pluviales pour un montant estimé de 63 250€ HT ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président à signer une convention avec la commune de Cossé-le-Vivien ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président à signer les marchés à venir et toutes pièces afférentes à ce dossier ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions nécessaires au financement de cette étude.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 19 juin 2026*

*Pour extrait conforme,
Le Président,*


Christophe LANGOUËT

La secrétaire de séance,


Aurélie MAHIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20260619-DELIB202606159-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2026

Affichage : 03/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

